



Avoir une carte de séjour italien et venir vivre en France

Par **fleurdemiel**, le **25/04/2010** à **19:55**

Bonjour, j'ai cherché avoir une réponse à mon problème. J'ai mon frère qui a un titre de séjour de deux ans en Italie, moi je vis en France. Ce dernier est malade et est mal soigné en Italie, il a une maladie incurable et je désire le faire soigner en France. Je voudrais savoir si c'est possible et si par sa maladie il peut avoir un titre de séjour provisoire ou de longue durée pour être soigné en France. Merci s'il vous plaît de répondre à ma demande ça devient **urgent**.

Par **sacel**, le **07/05/2010** à **22:46**

Tu peux aller à la SECU pour expliquer que ton frère qui a son titre de séjour italien se trouve chez toi et il a besoin de soins médicaux comment faire. Admettons que la Secu permet l'accès aux soins, il y a des formulaires pour les pays d'Europe; il faut envisager en + la partie qui est remboursée par la mutuelle qu'il n'a pas je suppose. (35%) Dans le pire des cas il y a "Médecins sans frontières" qui peuvent aider.